

des consultations de plus en plus nombreuses et étroites entre alliés, en recourant surtout à cette fin au Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

... A vrai dire, le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a exprimé les mêmes doutes, lorsqu'il a demandé si nous avions droit à plus d'assurances que les réponses fournies par le secrétaire d'État américain au cours d'une conférence de presse. Nous avons plus d'assurances que celles-là, monsieur l'Orateur. Nous les trouvons dans la déclaration que le secrétaire d'État a faite devant le Congrès et dans les réponses qu'il y a fournies, lorsqu'il a dit bien franchement — et j'avoue que ce sont ces déclarations qui m'ont rassuré — qu'en toutes les circonstances possibles il y aurait consultations entre amis avant qu'on prit une mesure comme celle dont il faisait mention. Nous savons qu'il fera de son mieux pour remplir cette promesse.

Il se peut que nous ne soyons pas complètement rassurés; il se peut que nous ne puissions jamais être complètement rassurés à cet égard. Ma propre opinion est fort bien exprimée dans un passage d'un éditorial que j'ai lu hier dans un journal de Regina, et qui est ainsi conçu:

« Ces nouvelles assurances ne réussiront peut-être pas à dissiper complètement les inquiétudes. Toutefois, les déclarations formulées par M. Dulles devant le comité du Sénat devraient servir à alléger considérablement le malaise qui règne au sein de la coalition occidentale. »

Le mécanisme des consultations ne peut jamais fonctionner à la perfection au sein d'une coalition d'États libres, mais nous pouvons espérer qu'on le rendra aussi efficace que possible et les événements des deux ou trois dernières semaines nous fournissent encore d'autres raisons d'espérer qu'il en sera ainsi.

L'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming) a formulé, au cours de son discours, une observation qui ne saurait, vu le sens qu'il lui a donné, soulever d'objection de la part d'aucun député; à propos des consultations et des décisions prises en dehors de notre pays, il a déclaré: « C'est ici même au Parlement qu'est établie la politique étrangère du Canada ». En un sens, il a pleinement raison, mais je trouve que sa déclaration dénote par ailleurs un manque de sens des réalités, si je puis m'exprimer ainsi, à moins que nous ne voulions nous retirer de la coalition et rester seuls, ce que personne ici ne veut, j'en suis sûr. En admettant même que nous nous retirions de la coalition, nos décisions prises ici au Parlement seraient certainement influencées par les décisions des autres pays, notamment par celles de Washington. En vérité, je suis d'avis qu'en cet an de grâce, il n'est loisible à aucun gouvernement ou à aucun Parlement de décider absolument seul de sa politique étrangère, et je ne fais pas exception pour le Gouvernement de Washington. Voilà pourquoi il importe tant que les membres de la coalition se consultent et travaillent en commun.

Parfois, la mise au point de notre ligne de conduite dépend autant de notre capacité de convaincre nos amis de l'opportunité ou de l'inopportunité d'une initiative, que de notre propre conviction. C'est pourquoi les propos et arguments d'un ministre canadien chargé de fonctions dans le domaine des relations extérieures doivent s'adresser souvent au delà de nos propres frontières. C'est aussi, à mon avis, une des raisons pour lesquelles le ministre des Affaires étrangères d'un pays du Commonwealth ou d'un État membre de l'OTAN doit passer tant de temps hors de son pays.

Sécurité européenne

En réponse à une question sur la proposition soviétique relative à la sécurité européenne, le ministre a fait remarquer que cette proposition s'adressait